

Nouméa, le 6 février 2015

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 33

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

N°2015-3402/DENV

RECEPISSE

de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée

Le président de l'assemblée de la province Sud,

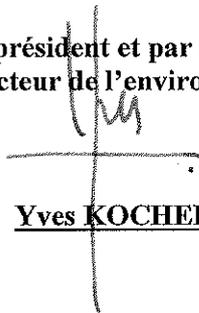
Soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 26 janvier 2015, de la SARL CALECO ENVIRONNEMENT, concernant l'exploitation des centres de traitement et de tri (CTT) de La Foa, Bourail, Boulouparis et Thio jusqu'alors exploités par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) de La Foa.

Madame la gérante de la SARL CALECO ENVIRONNEMENT est tenue de se conformer aux arrêtés d'autorisation des centres de traitement et de tri (CTT) de La Foa, Bourail, Boulouparis et Thio fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour le président et par délégation,
le directeur de l'environnement**


Yves KOCHER